

16 mar 2018 -16:14

Appartient à Conseil des ministres du 16 mars 2018

## Audits au sein de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire

Le Conseil des ministres a chargé le ministre de l'Agriculture Denis Ducarme de mandater le Service fédéral d'audit interne de l'exécution de deux audits externes au sein de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA).

Le premier audit porte sur la politique, le processus et la procédure de contrôle de l'AFSCA, en accordant une attention particulière à la situation lorsque l'exécution de la réglementation a lieu sous la direction des instances juridiques. Le second audit porte sur le fonctionnement interne et les structures de l'AFSCA.

L'objectif poursuivi est de mettre en exergue les potentielles faiblesses du système, et de proposer des mesures d'amélioration. Le Conseil des ministres a décidé de soumettre l'exécution de ces deux audits au Service fédéral d'audit interne (FAI), afin d'évaluer de manière indépendante, objective et professionnelle la gestion des risques, le contrôle interne et la bonne gouvernance au sein des services.

En outre, le Conseil des ministres a donné mandat à un cabinet d'avocats afin de se constituer partie civile pour l'Etat belge dans le cadre du dossier VEVIBA et de prendre, le cas échéant, toutes autres mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts de l'Etat belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale  
Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1  
1060 Bruxelles  
Belgique  
<http://ducarme.belgium.be/fr>